



COMMUNE DE GY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 février 2020 Législature 2015-2020

Mairie – Salle du Conseil



Présidence :	M. Gérald MEYLAN	Maire
Présent-e-s :	M. Antoine CORNUT	Adjoint
	M. Jean-Pierre PRADERVAND	Adjoint
	M. Sébastien DORAND	Conseiller municipal
	M. Giacomo FACHINOTTI	Conseiller municipal
	M. André FERREZ	Conseiller municipal
	Mme Chantal GABRIEL	Conseillère municipale
	M. Pierre HOLZER	Conseiller municipal
	Mme Magali OUEDRAOGO	Conseillère municipale
	Mme Michèle TISCHHAUSER	Conseillère municipale
	Mme Danièle YAKOUBIAN	Conseillère municipale
		Mme Carole CHOLLET
Excusé-e-s :	M. Alexandre SIZONENKO	Conseiller municipal
	Mme Sandrine SCHWEIZER	Secrétaire générale



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020
2. Rapport de la commission
 - a) « Urbanisme, environnement et agriculture »
 - b) « Routes et assainissement »
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions individuelles, questions et divers



Le Président ouvre la séance à 19h15, et excuse M. SIZONENKO

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020

Monsieur le Maire passe en revue, page par page, le procès-verbal du 23 janvier 2020.

A la page 253, Mme TISCHHAUSER signale une faute orthographique :

Au point : Compte rendu administratif et financier 2019

« M.MEYLAN ~~rappel~~ **rappelle** aux présidents de commission que le délai fixé pour rendre leurs rapports est fixé au plus tard au 20 mars 2020 et ceci afin que le secrétariat puisse s'y atteler au plus vite. »

Après les modifications susmentionnées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Rapport des commissions

a) « Urbanisme, environnement et agriculture »

Rencontre avec les représentants du collectif villageois (signataires de la lettre du 15 novembre 2019)

Une copie du procès-verbal de la séance de commission élargie du 3 février 2020 relayant la rencontre avec les représentants du collectif villageois a été envoyée à tous les membres du Conseil, personne n'ayant fait de remarques, M. MEYLAN ouvre la discussion.

Suite à cette réunion, les membres du collectif ont demandé à la commune la possibilité d'avoir à disposition la salle des sociétés pour des réunions qu'ils prévoient tous les deux mois. Ils désirent également consulter les plans de canalisation du terrain Gyvi suivant leur idée de réaménagement.

M. HOLZER est surpris en bien de la manière dont s'organise ce collectif. M. FACHINOTTI est du même avis.

M. DORAND demande quels sont les statuts du collectif et si la salle des sociétés leur sera louée ou prêtée.

M. MEYLAN répond que ce n'est pas une association mais un simple collectif sans statuts particuliers. La salle sera mise à disposition gracieusement au même titre que pour n'importe quelle société.

b) « Routes et assainissement »

Le procès-verbal de la séance de commission du 14 janvier 2020 a été distribué et lu lors de la réunion du 23 janvier dernier, et comme demandé par les deux membres absents lors de cette séance, M. MEYLAN reprend la discussion sur le point parking, à savoir : Trouver une solution quant au problème récurrent du parking sur la commune.

Plusieurs propositions ont été évoquées : Diminution de temps de parcage, privatisation du parking de la place de la déchetterie, mise en place d'un macaron réservé aux habitants etc.

Partant du constat que la plupart des places de parking du village sont régulièrement occupées par des frontaliers, un débat s'engage. Les avis des membres du Conseil divergent sur plusieurs points.

Limiter à 4h00 d'utilisation l'ensemble des places de parking

- Le village n'est pas transformé en « parking longue durée gratuit »
- Facilité de parking pour les personnes fréquentant les cours de la salle Gyvi et se rendant au tea-room
- Contrôle du temps possible par les APM
- Entrave aux habitants du village et des personnes y travaillant
- Mauvais signal écologique contraire à la tendance actuelle

Il est relevé que les places de parking à la route de Bellebouche et l'entrée de Gy font office de ralentisseurs en obligeant les véhicules qui se croisent à ralentir. Si celles-ci restent inoccupées la vitesse pourrait augmenter dans le village. Ces places occupées journalièrement évitent donc de concevoir des aménagements plus lourds obligatoires dans les zones 30.

Bien qu'une majorité des habitants du village disposent d'un minimum de deux places de parking privées, des places limitées en temps poseraient problème à ceux qui n'en disposent pas.

L'immeuble de la douane prévoit 1 place de parking par appartement plus 1 place visiteur.

Les habitants du 173 route de Gy ne disposent que d'une place de parking par appartement.

Des solutions intermédiaires sont envisagées :

- Mise en place d'un système de macarons destinés aux habitants du village
- Privatisation partielle du parking de la déchetterie
- Passage partiel des places de 15h00 en 4h00

Beaucoup de variantes existent, dans un premier temps il est suggéré de procéder à un recensement de toutes les places de parking, puis de revenir avec des propositions précises.

M. MEYLAN décide de renvoyer ce dossier devant la commission.

3. Communications de l'Exécutif

M. CORNUT

Repas des mandataires

Le repas des mandataires de la commune a eu lieu le 30 janvier dernier et s'est parfaitement bien déroulé.

Tableaux interactifs

Le 23 janvier dernier, une rencontre a eu lieu avec une personne du service Ecole Média. Elle a confirmé que le DIP possède le budget pour équiper les trois classes de l'école de Gy de tableaux interactifs. L'installation pourrait être faite durant les vacances scolaires d'été et le tout serait opérationnel pour la rentrée scolaire 2020.

Comme déjà mentionné lors du dernier Conseil municipal, le DIP offre les beamers mais l'installation électrique et l'achat des tableaux sont à la charge de la commune. Le parfait état des tableaux noirs existants permet de coller un tableau blanc sur la partie centrale et cette solution plus économique est retenue.

Un changement d'orientation du tableau est prévu dans la classe du rez-de-chaussée. Cette modification entrainera peut-être quelques aménagements concernant le mobilier.

M. MEYLAN rappelle que le changement du linoléum des classes est inscrit au budget et qu'il serait judicieux coordonner ces travaux.

Promotions citoyennes

Le 18 février dernier a eu lieu les promotions citoyennes de l'année 2020 et ceci en l'absence de la commune de Gy. Sur les quatre jeunes atteignant cette année leur majorité aucun n'a répondu présent.

M. MEYLAN

Nouvelle comédie

A titre informatif, l'octroi d'une subvention par le fond intercommunal pour la nouvelle comédie a été accepté.

Bibliobus

Les statistiques reçues concernant l'année 2019 montrent une nette progression du prêt de livres. Le chiffre passe de 263 à 482 livres prêtés. Les subventions octroyées au bibliobus se justifient pleinement.

Course à travers le coteau

Le 25 avril prochain aura lieu la traditionnelle course « A travers le coteau » sur la commune de Bernex. Les personnes intéressées sont invitées à former une équipe.

Bâtiment de la douane

La reconstruction a démarré. La mairie a demandé à titre indicatif que la régie du Rhône donne une fourchette de prix du montant des loyers que la commune pourrait appliquer pour les trois appartements.

Les personnes intéressées par ces futurs logements sont invitées à s'inscrire. L'information a été diffusée par l'InfoGy du mois de février et est en ligne sur le site de la commune.

Maison Bonjour

La régie du Rhône propose un service spécifique, moyennant finances, pour promouvoir plus largement cet objet. La commune a décidé de faire appel à ce service en espérant trouver des locataires au plus vite.

L'inexistence d'un garage à voiture est peut-être une des causes de non intérêt pour ce bien. L'Exécutif réfléchit sur l'éventualité de construire un couvert pour voiture sur le terrain à l'arrière de la maison.

Le loyer s'élève à CHF 4200.00 + les charges, le prix est peut-être à revoir à la baisse.

Mobilitri

Les 11 communes engagées à mettre en place le système Mobilitri se sont réunies. Le projet avance et les responsables de Mobilitri ont déjà lancé des appels d'offres.

Le service cantonal de métrologie demande que le système mobile de pesée soit garanti à chaque déplacement et ce point reste à résoudre. Il reste aussi à déterminer quelles sont les possibilités d'emplacement du Mobilitri.

Pour que ce système soit bien accueilli par la population, les communes concernées songent à communiquer les informations de manière commune et relever le fait que ce sont 11 communes engagées ensemble pour pratiquer un système de tri plus efficace.

- Suppression de la levée des encombrants porte à porte.
- Obligation pour les entreprises de porter leurs divers déchets au Mobilitri.
- Possibilité d'une levée au pas de la porte sur appel.
- Système de tri efficace grâce à la présence sur place de personnes compétentes.
- Possibilité de se débarrasser de n'importe quel déchet (encombrant, peinture, produits divers) journallement.

Une application pour smartphone indiquera aux usagers l'emplacement du Mobilitri et la marche à suivre.

Toutes les informations devront être communiquées avant l'été car la mise en place du système est prévue au mois de septembre.

Mise à part la levée des encombrants, le ramassage du papier et des déchets verts continuera d'être relevé porte à porte. Afin de respecter les conditions émises par l'État pour l'octroi d'une subvention à ce projet, il reste à prévoir la mise en place de la « petite poubelle verte » destinée à la récupération des déchets de cuisine afin de bien les séparer des autres.

Deux conteneurs spéciaux pourraient être mis à disposition sur la commune par l'entreprise Pradervand pour la récupération du contenu de cette poubelle.

Mobilitri revient à CHF 10,40 par année par habitant et ce montant est compensé par l'arrêt du relevé porte à porte des encombrants. Pour le reste rien ne change car chaque commune est facturée suivant le poids des encombrants déposés par leurs communiens. En termes de coûts, c'est quasiment équivalent au système actuel.

M. CORNUT rappelle qu'à très moyen terme on se dirige vers l'obligation du tri.

M. MEYLAN confirme que l'État veut modifier la loi sur la gestion des déchets et rendre le tri obligatoire.

En moyenne 50% du contenu des poubelles noires incinérables pourrait être recyclé. Avec une telle loi, le propriétaire d'un sac poubelle dont le contenu recyclable serait supérieur à 30% pourrait être amendé.

Espace rural

Gy ainsi que 11 communes d'Arve et lac (sans les Trois Chênes) concernées par l'espace rural, ont participé à 4 ateliers initiés par l'OU (office de l'urbanisme) et l'OCAN (office cantonal de l'agriculture et de la nature).

Différents thèmes concernant l'espace rural et ses problématiques (eau, forêt, faune etc.) ont été abordés.

Partant du principe qu'une multitude d'activités ont lieu dans cet espace, l'idée est d'imaginer une gestion intercommunale afin de régler des problèmes spécifiques.

M. MEYLAN cite quelques exemples : mobilité sur les chemins vicinaux, garder des espaces destinés à la faune, problématique du parking estival des communes longeant le bord du lac etc.

Finances communales

Très bonne nouvelle, les documents financiers définitifs ont été reçus prévoyant que les comptes 2019 finiront avec un boni important (y compris les amortissements complémentaires prévus et la provision pour l'impôt à la source). Un montant de plusieurs centaines de milliers de francs peut être avancé.

Élections du 15 mars 2020

Pour information, légalement il n'y a aucun problème que la femme d'un candidat au Conseil municipal assure la vice-présidente du local de vote ce jour-là.

Repas de fin de législature

Les membres du Conseil municipal, la secrétaire générale et la secrétaire sont invités au repas de fin de législature qui se déroulera à Châteauvieux. La date du 28 mai 2020 est retenue (date à confirmer avec M. SIZONENKO). Le repas sera partiellement financé par les jetons de présence de janvier à mai.

Un transport en commun sera organisé.

5. Communications, propositions individuelles et divers

Mme OUEDRAOGO

Soirée Jeux

Rappelle que la soirée jeux aura lieu vendredi 13 mars prochain et propose aux membres qui participent de se retrouver à 17h45 à la salle communale pour la mise en place.

Bonhomme hiver

Le bonhomme hiver de Meinier aura lieu le 20 mars prochain à Meinier, un cortège est prévu jusqu'à la clairière « du Petit bois » où le bonhomme hiver sera brûlé.

M. FERREZ

Bâtiment de la douane

S'informe sur la possibilité de voir l'avancement des travaux de la douane. Pour M. MEYLAN et pour autant qu'on n'y aille pas en groupes, il suffit de se rendre sur place en semaine lorsque les ouvriers sont présents et s'annoncer comme étant membre du Conseil municipal. On peut également planifier une visite un samedi avec un membre de l'Exécutif.

Par la même occasion, M. MEYLAN informe le Conseil qu'afin que les deux appartements du rez et du 1^{er} soient considérés comme des 4 pièces par la LDTR (Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation), il a fallu créer en plus de la salle de bain une deuxième salle d'eau équipée d'une douche.

Salage

M. FERREZ signale que ce matin, certains endroits étaient en partie trop salés et cela a provoqué sa chute.

M. MEYLAN a également remarqué ce problème devant chez lui. Il prend note et va en informer l'entreprise responsable du salage.

M. FACHINOTTI

Parking

Pose la question s'il faudrait prévoir une borne électrique de recharge pour les voitures.

M. MEYLAN signale que la régie de l'immeuble Gyvi a reçu la demande d'un locataire qui s'informait de la possibilité d'installer une borne électrique personnelle sur sa place dans le garage souterrain. Cette possibilité existe, toutefois tous les frais sont à la charge du locataire et cette borne reste propriété du bailleur si le locataire déménage.

Mme TISCHHAUSER

Bâtiment de la douane

La cohabitation de jeunes personnes avec d'autres moins jeunes n'est pas toujours simple. Dans un immeuble tel que celui de la douane, le bruit, musique etc. peuvent vite devenir un problème de mécontentement. Ce message s'adresse à l'Exécutif qui va devoir décider de l'attribution des appartements de la douane, en sachant que l'appartement du 2^{ème} serait proposé principalement aux jeunes personnes avec un bail à durée limitée.

Coussin berlinois

Le coussin n'est toujours pas posé. M. MEYLAN informe que l'entreprise attend une météo plus favorable, le problème de gel n'est pas toujours évitable en cette saison.

Collectif de Meinier

Le collectif de Meinier se réunit demain 28 février avec pour thème une discussion sur la pollution lumineuse. Mme TISCHHAUSER demande si quelqu'un est intéressé à l'accompagner.

Mme YAKOUBIAN

Assemblée générale de la ludothèque de Meinier

La Cotisation reste fixée à CHF 30.00 pour les communes qui subventionnent la ludothèque.

Dorénavant, les grands jeux seront accessibles à la location pour tous. Dès lors, il faudra prévoir de les réserver à l'avance.

Un brunch ludique est organisé un dimanche par mois, et pour information, la ludothèque tiendra un stand de vente de jeux d'occasion lors du troc de Meinier le 30 avril prochain.

Lors de la dernière séance, M. HOLZER avait cité un ouvrage « Entre terre et eau » traitant de la renaturation de la région de la Seymaz. M. MEYLAN fait savoir que la commune a passé commande d'un exemplaire et a reçu, à titre gracieux, 8 exemplaires supplémentaires de la part d'un architecte. Ces livres sont à disposition des personnes intéressées.

Dans le livre « Dans l'œil du drone » M. HOLZER a repéré une magnifique photo du village de Gy vu du ciel, et demande de prendre des renseignements sur la possibilité de passer commande de cette photo.

La séance est levée à 21h15